



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°8 REUNION DU CABINET DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt octobre à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents : :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

L'ordre du jour amendé a porté sur les points ci-après :

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 06 octobre 2021.
2. Point de l'exécution des décisions de la dernière réunion ;
3. Examen des projets et programmes de la loi de finances rectificative 2021.
4. Divers.



1. Adoption du compte rendu de la dernière réunion du 06 octobre 2021.

Le Représentant personnel du Président de la République a fait des corrections sur le fond et la forme du compte-rendu.

Il a notamment demandé que, s'agissant du point de l'exécution des décisions de la dernière réunion, le rappel des décisions précède toujours le point de leur exécution.

2. Point de l'exécution des décisions de la dernière réunion.

A l'invitation du Représentant personnel du Président de la République, le directeur du cabinet a présenté le point de l'exécution des décisions de la dernière réunion.

Rappel des décisions

1. Réécriture de la note relative à l'exécution des décisions de la réunion précédente ;
2. Correction du tableau de présentation des projets financés par l'Agence française de développement ;
3. Classification des projets suivant les sept (7) critères indiqués par le Représentant personnel du Président de la République (cf. compte-rendu de la réunion du 06 octobre 2021) ;
4. Installation du Wifi au cabinet.

Exécution des décisions

Le directeur du cabinet a rendu compte de ce que les deux premières décisions ont été exécutées.

La troisième décision relative à la classification des projets va s'exécuter maintenant que la liste des projets à suivre et à évaluer est presque définitivement arrêtée.

S'agissant de la quatrième décision, le directeur du cabinet a indiqué que la société Congo Télécom a commencé les travaux d'installation du Wifi qui s'achèveront avant la fin de la semaine.

3. Examen des projets et programmes de la loi de finances rectificative 2021

Introduisant l'examen de ce point, le Représentant personnel du Président de la République a indiqué que les projets et programmes inscrits dans la loi de finances rectificative 2021 ont, par principe, une durée égale à celle du budget de l'Etat auquel ils sont rattachés. C'est-à-dire un (1) an.

En théorie, il ne resterait que deux mois de vie à ces projets. Il ne peut donc pas raisonnablement être envisagé de les suivre et de les évaluer tous pendant les deux derniers mois de l'année qui restent.

Dans le cadre du travail à effectuer, il convient de ne retenir, d'une part, que les projets les plus significatifs et d'autre part, ceux dont la réalisation se poursuivra en 2022.

Sur cette base, le Représentant personnel du Président de la République a dirigé une première phase de sélection et de correction des projets à retenir.

Ensuite, les conseillers Euloge ITOUA et Jean Roger OSSETE ont été invités à poursuivre le travail de sélection et de correction, en se basant sur l'exemple de l'examen des quinze premiers projets du tableau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Représentant personnel du Président de la République a levé la séance à 13 heures.

La date de la tenue de la prochaine réunion du cabinet a été fixée au mercredi 27 octobre 2021 à 11 heures.

Fait à Brazzaville, le 20 octobre 2021

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT